

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X		14X		18X		22X		26X		30X	
	12X		16X		20X		24X		28X		32X	

576/14/267/2

Vol. I

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

N^o 7

MONTREAL, 1^{er} AVRIL 1899



LA PETITE REVUE



Economie Politique et Sociale
Littérature — Philosophie — Sciences — Arts

RÉDIGÉE EN COLLABORATION

SOMMAIRE DU N^o 7

PRIX
—
Le Numéro
3 cts

—
Une honte — Un mot à *l'Aurore* — Une réflexion de Pat — L'Instruction obligatoire — La papauté — L'Exploitation des morts — La 5^{ème} règle de l'Index — Le confessionnal — Crime d'Écclésiastique — Le cathéchisme universel — Etc.

ABONNEMENT
—
Par Année
75 cts

TOUTE CORRESPONDANCE ayant rapport à la RÉDACTION et à l'ADMINISTRATION doit être adressée à LA PETITE REVUE, Boîte de Poste 2177

ALPH. PELLETIER, Imprimeur-Éditeur, 36, rue St-Laurent, Montréal

Téléphone Bell . Main 2256

LA PETITE REVUE

ECONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE,
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Vol. I

MONTRÉAL, 1^{er} AVRIL 1899

N^o 7

UNE HONTE

On a pu lire dans *La Patrie*, de Montréal, le 24 mars dernier, la stupéfiante information que voici :

“ La troupe d'opéra français qui doit nous arriver le lundi de Pâques aura à modifier son programme qu'on a pu lire dernièrement dans tous les journaux de la ville.

“ M. Murphy, le propriétaire et gérant du théâtre Her Majesty's, après avoir eu, hier soir, une entrevue avec Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, a décidé de retrancher du programme les opérettes suivantes qui devaient être jouées à tour de rôle avec les grands opéras.

“ Les opérettes effacées du programme sont : “Le Jour et la Nuit,” Mam'zelle Nitouche,” “Miss Helyett,” “Boccace,” “Le Grand Mogol,” “Gilette de Narbonne.”

“ Le nouveau répertoire d'opérettes sera annoncé aussitôt que M. Charley pourra être consulté et l'on peut dire sans crainte qu'un choix judicieux sera fait.

“ Le public sera reconnaissant à Mgr l'archevêque de son efficace intervention dans cette question si délicate.

“ Le changement annoncé dans le programme de la saison d'Opéra français ne peut que nous réjouir et nous espérons qu'il n'y aura lieu de faire aucune objection contre les nouvelles pièces qui seront choisies.”



A quel degré d'abjection sommes-nous donc tombés ? Quoi ! nous n'étions pas au fond du cloaque ! Le gouffre de la honte avait encore pour nous des profondeurs sinistres et ignorées.....!

Voilà une troupe compacte d'artistes choisis ; cette troupe a charmé durant toute une saison la Nouvelle-Orléans, qui n'est pas uniquement peuplée de canailles, on en conviendra. Puis, cette troupe distinguée et consciencieuse a parcouru les principales villes des Etats-Unis, soulevant partout les applaudissements les plus sincères, les plus chauds, les plus éclairés. Grâce à elle, l'art français a remporté un nouveau et éclatant triomphe. Avant de se dissoudre elle a songé qu'il y avait au nord du nouveau continent une ville

habitée par deux cent mille descendants de Français ; une ville où l'on se glorifie incessamment de comprendre les arts et de les encourager ; et cette troupe a pris des arrangements de façon à terminer sa tournée par Montréal, qu'elle considérait comme ville française, ville intelligente et éclairée par conséquent. Et ces braves artistes savouraient d'avance la volupté des bravos fraternels qui les attendaient ici. Ils tenaient à clore leur tournée à Montréal, afin de conserver intacte la douceur du dernier souvenir sur le sol américain, qui devait leur donner pleinement l'illusion de la patrie absente.

Ah ! bien, oui !

Il fallait d'abord compter avec la sottise, avec l'ignorance, avec l'hypocrisie.

Un certain Murphy, locateur d'une salle de spectacle, barbare stupide et cupide, qui ne craint pas de prostituer l'art et de dégrader nos concitoyens aux yeux du monde entier pour emplir sa caisse, a eu la monstrueuse idée d'aller consulter l'archevêque sur le choix des œuvres à donner.

Et le crayon violet, ignare et despote, a biffé de la liste des bijoux comme *Boccace, Le Grand Mogol, Gillette de Narbonne, etc.*

Est-ce parce qu'il est question d'un coeu dans *Boccace* que vous vous arroyez le droit criminel de proscrire cette admirable partition, Monseigneur ?

Mais si les cocus vous sont tant odieux, M. l'archevêque, défendez donc à vos frocards d'en faire.

Ceux que nous voyons sur la scène nous font rire, tandis que ceux qui existent du fait de vos subordonnés nous font trop souvent pleurer.

Voilà donc une troupe composée de cent cinquante artistes qui, de retour en France, vont être obligés de reconnaître qu'à Montréal seulement, qu'à Montréal, ville française par le cœur et par l'esprit, le goupillon régente la coulisse, et qu'au nom d'une morale infâme la crosse archiépiscopale pulvérise *Le Grand Mogol*. à cause, sans doute, des couplets séditieux du "Chou et de la Rose !"

C'est ainsi pourtant. Il ne doit jamais être question d'amour dans les œuvres profanes. Et cependant l'amour joue un tel rôle dans la nature, que les marchands de salut ont été contraints de bâtir leurs dogmes sur ce sentiment violent qui est le mobile de tous nos actes, le ressort caché de notre existence, la cause déterminante de nos vertus ou de nos vices.

Il n'est pas permis à d'honnêtes gens, à des adultes des deux sexes, qui ont déjà fait une demi-douzaine d'enfants et qui se proposent d'accroître ce chiffre, d'écouter ce petit couplet :

Dans ce joli parterre,
 Tout en nous promenant,
 Voilà comment, ma chère,
 Nous aurons un enfant.

mais on impose à des fillettes dont les sens sont tourmentés par une nubilité prochaine, la lecture des méditations de sainte Thérèse, par exemple, où cette hystérique se pâme en des jouissances folles à la pensée de saint Michel.

Allez ! allez ! messieurs, châtrez tout ! Grâce à vous la mode finira par s'établir, et un jour viendra où l'on vous imposera cette petite opération, qui ne doit pas être sans charme, si l'on en juge par le zèle que vous mettez à pratiquer l'ablation de tout ce qui vous déplaît ou qui vous est nuisible

Mais, Monseigneur, au nom de la pudibonderie qui vous anime, que n'intervenez-vous dans les familles de façon à laisser ignorer aux jeunes filles que leur père et leur mère couchent ensemble ? Si vous croyez qu'une scène d'amour, gracieusement exprimée à l'aide d'un poème délicat et d'une musique ravissante soit de nature à troubler les sens d'une vierge — ou d'une demi-vierge, — ne pensez-vous pas que la certitude où elle est que papa et maman partagent chaque jour le même lit ne l'incite pas à des curiosités plus malsaines ? Et quand la même jeune personne voit sa mère, ou sa sœur, ou sa cousine, ou son amie, grosse comme une outre, vous imaginez-vous, par hasard, qu'elle croit à une maladie, à l'intervention d'une colombe, ou au pronostic de la venue prochaine d'un sauvage ?

Non !

Eh bien, alors ! laissez-nous donc tranquilles avec vos bégueneries misérables et absurdes ! Occupez-vous des démentes qui peuplent vos couvents et qui, ayant fait vœu d'oisiveté, sont nécessairement assaillies de pensées mauvaises ; mais laissez nos femmes en paix. C'est nous qui devons les épouser, les faire vivre, en avoir des enfants que nous élèverons honorablement, et non vous autres, qui n'avez d'autre souci que de digérer le picotin que notre bêtise vous fait si abondant et si savoureux.

Pourtant, il faut être juste. Dans cette pitoyable aventure de mutilation de programme, le plus ridicule et le plus coupable n'est pas l'archevêque. C'est le nommé Murphy. Sa démarche est un outrage aux Canadiens, en ce sens qu'il s'est dit : " Si Monseigneur met son visa sur mes représentations, tous les moutons de sacristie croiront faire œuvre pie en venant à mon théâtre, et mes recettes vont être énormes, hé ! hé ! "

Va donc, troupeau !

Reste à savoir maintenant si les Canadiens vont se rendre complices de cette machination ; reste à savoir s'il vont donner aux nations intelligentes le spectacle d'une servilité si lâche ; reste à savoir si désormais les Canadiens doivent être comptés dans le monde pour un peuple ou pour une peuplade !

Une abstention générale à se rendre à ces représentations, si le programme primitif n'est pas rétabli, sauverait Montréal de la honte dont la férule clérico-théâtrale le menace. De cette façon la protesta-

tion muette du public mettrait notre réputation à l'abri du jugement sévère des peuples civilisés, et cette tentative d'envoûtement tournerait à la confusion de ceux qui l'ont combinée.

D'ailleurs, la troupe de M. Charley a bien son mot à dire, et il n'est pas du tout certain quoi qu'en dise *La Patrie*, qu'elle ratifiera le saint massacre dont le programme a été l'objet.

VINDEX.

UN MOT À "L'AURORE"

Lire l'*Aurore* et dormir, voilà l'opinion que je m'étais formée de cette feuille biblique : un ami protestant vient de désabuser mes sentiments catholiques, car si je suis libre-penseur, comme m'en accuse le confrère, c'est bien sans m'en douter, à l'instar de M. Jourdain quand il faisait de la prose. Cet ami m'a passé l'*Aurore*, démarquée à l'article de la réponse à ma lettre sur les contradictions de saint Paul et, moi aussi j'ai trouvé mon chemin de Damas, de persécuteur que j'étais.

L'*Aurore* déclare sans détour que je suis bien novice en ces matières. Elle ne doit pas s'en étonner puisqu'elle sait fort bien que les catholiques n'étudient la Bible que depuis la recommandation, avec promesse d'indulgences, que vient d'en faire le pape.

Elle me dit que toute la difficulté serait levée, si je savais le grec.

Mais le plus célèbre commentateur de la Sainte Bible, le Père de l'Église, saint Augustin, était-il helléniste ? Où donc ai-je lu que saint Jérôme lui écrit dans sa cent quatorzième lettre : "Je n'ai point critiqué vos ouvrages, car je ne les ai jamais lus ; et si je voulais les critiquer je pourrais vous faire voir que vous n'entendez point les *Pères grecs*. Vous ne savez pas même ce dont vous parlez." Mais ils étaient saints eux et on les invoque.

D'ailleurs pourquoi raviver les cendres d'une langue que tous ont résolu d'effacer de nos collèges ?

Maintenant, sans aucun désir de discussion, un mot de l'exégèse de l'*Aurore*.

J'ai montré, dans les actes des apôtres, une fleur de contradiction parfumée entre toutes, parmi ces milliers de contradictions humaines, j'entends, (car peut-il y avoir contradiction aux yeux de celui à qui la Sorbonne a donné, un jour, le pouvoir de créer un bâton à un seul bout) qui émaillent notre jardin spirituel, et voici comment j'ai eu tort, d'après la méthode exégétique de l'*Aurore*.

1° Elle s'écrie : "Que d'autres exemples il aurait pu choisir pour prouver sa thèse !" *Concedo*, et non pas dans l'Ancien Testament dont aucun homme sensé ne peut supporter la lecture, mais dans les apôtres, dans saint Paul même, le seul apôtre qui fût en état de lire couram-

ment. J'admets volontiers que ces écarts de véridicité ne sont là que pour exercer notre foi et j'adore en silence.

2° Elle dit : " L'auteur des actes a dû s'apercevoir de la contradiction, si elle existe, et il l'aurait fait disparaître pour peu qu'il " voulut en imposer."

Or, il ne l'a pas fait disparaître.

Donc, la contradiction n'existe pas.

3° Elle dit : " Il ne songe pas non plus que ces trois récits sont " *presque* identiques sous la plume de saint Luc ou sur les lèvres " de saint Paul."

Presque, là, est très bien.

4° Elle dit parlant de la version grecque : qu'ils, (les compagnons de saint Paul) virent la *lumière* mais qu'ils ne virent *personne*," (qui donc saint Paul voyait-il, lui ?) Or la citation, chap. IX, 7 n'a rien de cela ni dans le latin, ni dans l'anglais, ni le français, ni aucune langue moderne. Donc, non seulement les apôtres mais les bibles se contredisent. Je ne parle toujours qu'au point de vue de la dialectique si faillible de l'esprit humain.

5° Elle dit enfin : " Au lieu de lire la Bible pour y chercher des " secours religieux et moraux, les libres-penseurs l'étudient pour y " trouver des contradictions historiques."

A la bonne heure.

Retranchez-nous l'obligation de croire à l'inspiration sacrée des sornettes absurdes en fait de légendes, et nous adopterons toute la morale que la raison ne condamne pas dans votre religion—je parle à des protestants.

Ah ! je comprends, maintenant, comment un jour la portion la plus orgueilleuse de la famille humaine, l'Europe, s'entredéchira avec une rage de cannibales, en se disputant l'honneur d'interpréter le jargon apocalyptique.

O vous qui combattez avec amertume les combats de la vie, pourquoi ne vous reposez-vous pas l'esprit et le corps, au moins le jour du Seigneur, à méditer les douces et suaves commentaires de la Bible, à l'exemple de l'*Aurore*.

O les heures délicieuses que celles où on lit un Origène qui vous dit que, dans le *Lévitique*, la graisse des victimes signifie l'Église et la queue, le symbole de la persévérance ; un Lactance qui vous apprend que la petite porte qui se trouvait en arrière de l'arche de Noé est une image de la même porte à la même position des rédacteurs de l'*Aurore* ; un saint Augustin qui prêche (sermon sur psaume VI) que le nombre quatre figure le corps humain à cause des quatre éléments " et des " quatre qualités du chaud, du froid, du sec et de l'humide, etc. " Quatre et trois font le nombre sept jours et le huitième est le jour " du jugement."

O profondeur insondable des voies et des jugements d'Adonaï ! et que l'inspiration sacrée répond difficilement à notre soif de vérité et de raison !

M. M. de l'*Aurore*, je vous le dis en bon français, vous avez sur nous catholiques, l'avantage de ne pas faire de miracles, mais en retour nous savons nous faire au bon endroit.

X.

UNE RÉFLEXION DE PAT

Pat, s'étant, l'autre jour, soigné, sur la nuque de sa femme, une violente démangeaison dont il souffrait aux jointures de sa dextre, s'est fait dans le calme de la solitude une profonde réflexion.

Avant tout, s'est dit *Pat*, il faut éviter, dans ce monde-ci et peut-être dans l'autre, de se rendre ridicule. Or l'action que je viens de faire est on ne peut plus ridicule, et je me la prouve, voici comment :

Ma petite Eliza donne le fouet à sa poupée et s'empporte sans mesure ; elle est alors giflée par ma femme. J'arrive bravement à elle et je lui poche un œil, disons ; mais je tremble à la venue de l'agent de la paix : celui-ci, triomphant, me fait érouer. Mais le lendemain il pâlit à la première apostrophe que lui jette mon avocat : celui-ci, à son tour, se ratatine sous la verte mercuriale du président de la cour. Le président apprend avec frayeur que tels juges de la Cour d'Appel composent le banc appelé à reformer sa décision. Ces juges éprouvent un secret plaisir à moriginer ce potentat de juridiction inférieure, mais ils craignent la chambre des députés dont ils ont besoin, chacun pour ses vues particulières. Les députés se pavanent à l'idée de dominer les plus hautes institutions du pays, mais ils ont une peur bleue de leurs électeurs. Le peuple se sent couronné roi du jour, lors du vote, mais il redoute la colère du curé de paroisse. Le curé s'en enorgueillit, mais il prend la fièvre à la pensée qu'un jour ou l'autre il pourrait être transféré à une cure opulente et que les gens penseraient que l'évêque veut étouffer le scandale.

L'évêque craint le délégué apostolique, celui-ci, malgré son auréole de prestige européen, craint le moindre signe de tête du souverain pontife. Le pape, qui s'est déjà laissé appelé Vice-Dieu, craint, lui, la science et ses progrès. La science goguenarde le pape et craint l'ignorance. L'ignorance se moque de la science et a toutes les peurs de la superstition. La superstition fait les idoles, qui sont ni plus ni moins que des poupées. Ma petite Eliza fouette la sienne. . . et tout recommence.

Donc, mon action est on ne peut plus ridicule. C'est ce qu'il fallait démontrer.

BIBI.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

II

La Minerve a reproduit dernièrement, de la *Revue Ecclésiastique*, une courte étude sur ce sujet. C'est cette étude que je veux commenter aujourd'hui.

Afin d'établir que l'Etat n'a pas le droit d'intervenir dans l'éducation de l'enfant, et de s'efforcer ainsi, en lui donnant une instruction rationnelle, d'en faire un citoyen capable de rendre de sérieux services à sa patrie et à la société, la *Revue Ecclésiastique* dit :

“ En effet, après Dieu, qui est l'auteur de la vie naturelle de l'enfant, sinon le père qui, par là même, a reçu de droit divin toute autorité sur l'éducation naturelle de cet enfant ; à lui incombe le devoir, à lui appartient exclusivement le droit de procurer et de surveiller le développement physique, la culture intellectuelle et la formation de son fils. Ce devoir lui est imposé “ naturellement ” de telle façon qu'aucune puissance sur terre ne l'en saurait dispenser ; de même il possède ce droit à l'exclusion de toute ingérence extérieure ; si bien que personne ne peut l'en priver d'une manière légitime, à moins d'abus graves et manifestes qui, dans une société comme la nôtre, ne se produisent que très rarement. Bien plus, il n'est pas loisible au père lui-même de renoncer à ce devoir ni d'abdiquer ce droit ; et s'il confie à d'autres le soin de son enfant, les maîtres qu'il choisit ne sont que ses suppléants, et doivent agir suivant ses intentions.

“ De là il faut conclure qu'il appartient strictement au père de famille de déterminer la nature et le mode, ainsi que de fixer la mesure de l'instruction qui devra être donnée à son enfant.”

Nous ne sommes pas de cet avis. Dans notre société, qui repose sur le concours réciproque de tous ses membres, il ne peut être question de laisser à l'arbitraire de quelques-uns le droit d'abolir une intelligence en la privant d'une culture qui pourrait la développer utilement au profit de la collectivité. Le père n'a point le droit de laisser sa progéniture dans l'ignorance, et il a le devoir strict de l'instruire. Il n'a pas plus le droit de priver son enfant de l'instruction qu'il n'a celui de le priver de la vue ou d'un membre. En conséquence, si par indifférence, cupidité, ignorance ou pauvreté le père se dispense de cet impérieux devoir, il appartient à l'Etat, qui a la charge de préserver la société de toute catastrophe de nature à compromettre son existence ou ses progrès, de se substituer d'office au père indigne ou impuissant, et de préparer la génération future à collaborer à l'œuvre commune.

La Revue Ecclésiastique continue en ces termes :

“ Voilà pour le point de vue strictement naturel.

“ Mais s'il s'agit de familles chrétiennes il faut aller plus loin.

“ Par le baptême, l'enfant reçoit une nouvelle vie, une vie surnaturelle qui demande à être entretenue et développée ; en le rendant à ses parents, l'Église les fait participants de ses droits, et leur impose l'obligation de l'élever selon la doctrine et la morale chrétiennes ; ils doivent donc lui procurer la connaissance de la foi catholique et lui inculquer l'amour et la pratique de la vertu. Possédant sur l'enfant dégénéré la première autorité pour faire son éducation surnaturelle, elle veut conserver le droit inaliénable de haute surveillance sur tout ce qui, de près ou de loin, pourra exercer quelque influence sur l'âme de cet enfant. Cette surveillance s'étend par la nature même de son objet, non seulement à ce qui se rapporte directement à l'éducation religieuse dont l'Église doit être la première dispensatrice, mais même à l'enseignement des choses profanes, parce que pour l'enfant baptisé il doit être positivement et intimement lié à la formation chrétienne. Pour cela l'Église n'impose ni ses écoles, ni ses maîtres, ni ses livres, mais elle a le droit d'exiger et elle exige que les auteurs, les professeurs et les établissements religieux aient son approbation positive et que les personnes ou les livres employés pour l'enseignement des sciences profanes ne puissent lui inspirer aucune crainte pour la loi ou pour la morale de l'enfance.”

Nous y voilà !

Le père est le maître, mais après l'Église, qui daigne lui rendre son enfant lorsqu'il est baptisé. Elle le lui rend afin qu'il paie toutes les factures variées qu'elle lui fera tenir régulièrement, mais Elle prétend bien conserver la direction exclusive du pauvre enfant, et se drévant du *droit inaliénable* qu'Elle s'est arrogée d'en faire un crétin. Remarquez maintenant la merveilleuse casuistique de l'ergoteur clérical : “ L'Église, dit-il, n'impose ni ses écoles, ni ses maîtres, ni ses livres ; mais elle a le droit d'exiger et elle exige que les auteurs, les professeurs et les établissements religieux ou autres aient son approbation positive.” Si ce n'est pas là imposer écoles, maîtres et livres, nous renonçons à croire à la vertu de la parole.

Citons encore la *Revue Ecclésiastique* :

“ Mais, dira-t-on, l'État n'a donc aucune action à exercer dans l'éducation de l'enfance ; il semble pourtant que la société a tout intérêt à voir ses membres instruits, capables de faire servir leur intelligence au bien général de tout un peuple.

“ L'État, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, existe sur tout pour le bien temporel de la société : il est le gardien et le protecteur des droits de tous, de la famille comme de l'Église, mais il ne peut sans injustice les confisquer à son profit, priver l'Église de son droit de surveillance ou enlever au père celui de pourvoir comme il l'entend à l'instruction de son fils.

“ L'État peut, et c'est même une partie de son rôle, favoriser

“ l'éducation en donnant des subsides, en encourageant les maîtres et
 “ les élèves, en construisant des écoles pour mettre à la portée de tous
 “ une plus grande facilité de s'instruire. Mais il ne peut pas accapa-
 “ rer l'enseignement, s'en réserver le monopole, et refuser aux corpo-
 “ rations et aux particuliers la liberté d'enseigner où bon leur semble,
 “ et le père de famille doit toujours conserver le droit de donner lui-
 “ même dans sa maison l'éducation à son enfant, ou de l'envoyer à
 “ l'école de son choix.”

Ainsi l'État est le protecteur des droits de tous. Il doit protéger, c'est-à-dire favoriser l'Église et lui faciliter l'accomplissement de tous les abus qu'il lui plaira de créer à son profit. Lorsque l'État met sa puissance au service de l'Église, celle-ci daigne reconnaître l'utilité de sa constitution. Relisez bien cette phrase : L'État peut, et c'est même une partie de son rôle, favoriser l'éducation en donnant des subsides, en encourageant les maîtres et les élèves, en construisant des écoles pour mettre à la portée de tous une plus grande facilité de s'instruire.”

C'est bien cela, l'État, c'est-à-dire la masse, doit payer et l'Église doit encaisser. Moyennant la perpétuité de cette double fonction, l'Église se déclarera satisfaite. A la condition toutefois qu'elle conserve le droit de pétrir les intelligences qui, soustraites à son influence ténébreuse, ne tarderaient pas à reconnaître leur sottise, à se lasser du rôle de dupes et à mettre la main sur la poche pour empêcher les dollars profanes d'aller grossir les trésors sanctifiés du clergé.

Ce droit de l'Église à puiser dans la bourse du pauvre monde bien réservé, l'auteur de l'article qui nous occupe ne peut s'empêcher de dire une chose raisonnable, qu'il n'a pas inventée du reste, mais qui constitue tout le principe de “ l'instruction obligatoire ” dans son essence même. Nous citons :

“ C'est encore le droit de l'État d'exiger, pour certaines carrières
 “ ou certaines fonctions publiques, un degré déterminé de connais-
 “ sances spéciales, et il peut créer des écoles ou des collèges à cette fin.
 “ Mais il ne peut pas exiger que l'on suive ces écoles, et les jeunes
 “ gens ont le droit d'acquérir ailleurs ces mêmes connaissances ; l'État
 “ ne pourra que leur demander la preuve qu'ils les possèdent.”

Ceci est parfait. C'est le principe de la collation des grades par l'État, et nous ne demandons pas autre chose. Et comme il ne peut être question d'imposer à tout le monde des études supérieures, nous prétendons que l'État, en dehors des grades qu'il devrait conférer, devrait encore avoir le droit d'obliger les humbles à sortir enfin du dégoûtant cloaque de l'ignorance, et de donner la preuve qu'ils possèdent les notions élémentaires des connaissances indispensables à tous les citoyens. Que par surcroît ces infortunés soient bourrés d'histoire sainte, de cathéchisme, des psaumes de David, l'État n'a rien à y voir et s'il plaît à un cultivateur ou à un ouvrier de dire l'angelus en latin, cela ne regarde personne, du moment qu'il peut signer son nom autre-

ment qu'à l'aide d'une croix informe et distinguer au moins sur son bulletin de vote le nom du candidat qui veut lui en faire accroire de celui qui travaille à sa prospérité matérielle et morale.

LA PAPAUTÉ

Anciennement quand Rome était payenne,
 Et qu'un Pontife inspiré du Seigneur
 Aux vieux romains prêchait la foi chrétienne,
 L'Église avait alors de la candeur,
 Point ne songeait aux faux biens de la terre.
 Pierre en sabots au fond du sanctuaire
 Tout rondement bénissait son prochain,
 Sans vétiller sur la sotte rubrique.
 L'ambition, le faste évangélique,
 D'un sceptre fier ne chargeaient point sa main ;
 Le vaste orgueil sur son crâne divin
 Point n'avait mis la tiare superbe ;
 Ainsi qu'un ver, Pierrot caché sous l'herbe,
 Pas ne pensait que l'anneau du pêcheur
 Des souverains scellerait la grandeur :
 Qu'un jour Léon par sa magnificence
 Éclipserait la majesté des Rois :
 Que Sixte-Quint aux accents de sa voix
 Feraît trembler l'Angleterre et la France.
 Contents et fiers de leur sainte indigence,
 Pierre, longtemps tes enfants glorieux,
 De leur sagesse, ont ébloui le monde ;
 Ce temps n'est plus, la vanité profonde
 A dans leurs mains brisé la clef des cieux.
 Dans le char d'or que le faste environne,
 Où l'azur brille, où l'art hardi couronne
 Du diadème, ornement de nos Rois,
 Ta mince barque et tes filets adroits,
 On voit dans l'air voler son Éminence.
 Là, Monseigneur, plus loin sa Révérence,
 Gens engraisés des biens de nos aïeux,
 D'un air hautain nous bénissent pour eux ;
 Car la fierté, l'insolence et la gloire,
 Sont aujourd'hui les talents des Prélats.

L'EXPLOITATION DES MORTS

Sous ce titre, nous voulons ici élever la voix, et protester avec toute l'énergie possible contre la conduite inqualifiable de prêtres au chevet des disciples de la libre-pensée, qu'on exploite si lâchement, alors qu'ils n'ont plus la force de la lutte. Ce cas presque inconnu à Montréal, il y a quelques années, se fait de plus en plus fréquent, à mesure qu'y progresse la philosophie. Le devoir de flétrir cette exploitation s'augmente en raison de cette fréquence.

On sait les circonstances et la manière d'opérer : Un brave garçon, par l'âge, les lectures, le raisonnement, abandonne les fables et les légendes qui l'ont bercé durant son enfance ; il proclame son droit de penser, il vit heureux en dehors de tout camp religieux. Il reste bon fils, bon frère, devient bon époux, bon père. Il vit ainsi, satisfait de sa philosophie, s'appliquant de plus en plus à rectifier le faux enseignement premièrement reçu.

Tout-à-coup, vient la maladie ; voilà l'individu souffrant, bien malade, sans force, puis moribond.

Aussitôt accourt le prêtre ; c'est pour lui le temps d'attaquer l'adversaire. (je pourrais dire l'ennemi) il se glisse dans la chambre, serpente auprès du malade, parle pour le mourant au besoin, se confesse pour le mort ; et c'est là sa victoire, la conversion est opérée, les gestes de l'extrême-onction se font, le prêtre encaissera.

Quoi de plus sacrilège ! Toute l'œuvre de plusieurs années de travail, l'œuvre la plus sacrée, l'œuvre de la pensée soudainement perdue, hypocritement escamotée, lâchement volée, alors qu'il n'a plus la force physique de se défendre contre la main criminelle qui l'outrage ! . . .

Et puis, l'on ne s'arrête pas là ; le prêtre fier de son rapt, le prône dans la chaire ; il cite cette prétendue conversion comme exemple aux pécheurs endurcis, leur dit que tous les esprits forts de la libre-pensée, qui se moquent du ciel et de l'enfer, alors qu'ils sont en santé, sont contents de recroire à ces choses, quand arrive l'heure de la mort. Ah ! quelle coquinerie, quelle fourberie ! Que diraient les catholiques si les libres-penseurs essayaient le quart de cela auprès d'un de leurs morts ? Et plus l'individu a d'importance dans la société, plus la fourberie se trémousse.

— Un cas très précis s'est présenté, il n'y a pas bien longtemps : Un médecin de renom, savant en sa science, canadien-français de haute culture, tête superbe, avait depuis longtemps fait table rase des paraboles du petit catéchisme et de l'histoire sainte. Il était allé en Europe, compléter des études commencées ici et, à son retour, il s'est créé une position importante dans notre société. Il était connu libre-penseur avéré. L'automne dernier la mort devait le frapper, ce cas en valait la peine. Plusieurs prêtres, dont quelques-uns avaient été des compagnons de classe du malade, essayèrent en vain de le convertir.

M^r Bruchési, général en chef, voulut lui-même tenter le dernier effort.

Aidé peut-être par la famille, car il y a toujours soit une cousine ou une nièce ou même une sœur de religieuse. Monseigneur se confessa pour le docteur qui ne voulut pas desserrer les dents ; le docteur eut cérémonie religieuse, et repose maintenant dans la terre dite bénite ; mais tout le camp libre-penseur sait fort bien quel vol sacrilège comporte cette conversion. Nous savons tous que le docteur a vécu libre-penseur et est mort de même, et que si son âme vit encore, qu'il ne regrette pas ses croyances dernières, qu'il nous tend la main pour nous affranchir tous de nos mortels liens religieux.

Une chose amèrement regrettable, c'est que le malade lui-même ne terrasse pas ses ennemis alors qu'il en a la force, c'est qu'il ne rende pas impossible l'action des prêtres ; c'est qu'il ne fasse pas un testament dans lequel il dicte avec clarté comment il veut mourir : sans prêtre, sans religion ; c'est qu'il n'ordonne pas des funérailles purement civiles, dont l'exécution soit confiée à des amis qui s'engagent de veiller à son chevet sans une minute d'absence, jusqu'à ce que la mort soit bien venue.

Voilà ce que devrait faire tout libre-penseur pour échapper à la violation du clergé, à l'heure de la mort ; et c'est peut-être le seul moyen de ne pas céder dans un moment de faiblesse inconsciente au profit d'ennemis acharnés, tout le fruit de toute une vie de travail. Et quel bel exemple de la libre-pensée ici à Montréal, qu'une mort ainsi faite, des funérailles ainsi ordonnées ! . . .

SOCRATE.

LA V^e RÈGLE DE L'INDEX

Comme il ne manque pas de bonnes âmes qui seraient tentées de voir dans la dernière démarche du Saint Siège, relativement à la lecture de la Bible, une atteinte au principe de l'invariabilité, nous allons leur remettre sous les yeux, comme aide-mémoire, le texte de la V^e règle de la Congrégation de l'Index, qui a constamment gouverné cette matière et n'a jamais été expressément rappelée, que nous sachions. Le voici :

“ Etant évident par l'expérience que si la Bible traduite en langue vulgaire était permise indifféremment à tout le monde, la témérité des hommes serait cause qu'il en arriverait plus de mal que de bien. Nous voulons que l'on s'en rapporte au jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur qui, sur l'avis du curé ou du confesseur, pourront accorder la permission de lire la Bible traduite par des auteurs catholiques de langue vulgaire, à ceux qu'ils jugeront que cette lecture n'apportera pas de dommages. Il faudra qu'ils aient cette permission par écrit. Et quant au libraire qui vendrait les bibles en langue vulgaire à ceux qui n'ont pas cette permission par écrit, ils perdront le prix de leurs livres et seront punis d'autres peines arbitraires.”

LE CONFESSIOMNAL

N'est-ce pas, comme le dit Artaud dans l'*Encyclopédie moderne*, un pouvoir effrayant dont dispose le prêtre, de purifier les souillures de la conscience, d'ouvrir et de fermer d'un seul mot les portes du ciel, et de décider de notre sort jusque dans l'éternité? Aux époques de foi, le croyant se livre sans la moindre hésitation à cette puissance redoutable. Mais est-il possible que des hommes aient un tel levier entre les mains sans être tentés d'en abuser? L'histoire est là pour répondre. Sans parler de ces bandits qui de nos jours encore, dans les pays catholiques par excellence, vont chercher au confessionnal l'absolution des meurtres et des brigandages qu'ils viennent de commettre, pour recommencer bientôt en sûreté de conscience, de combien d'intrigues et de machinations le tribunal de la pénitence n'a-t-il pas été l'atelier secret? Dans les troubles de la Fronde, les mémoires du temps déposent qu'un des moyens les plus sûrs pour exciter l'agitation populaire, et armer les résistances, fut de « lâcher les prêtres dans les confessionnaux ». Au siège de Barcelone, sous Louis XIV, les moines refusaient l'absolution à tous ceux qui restaient fidèles à Philippe V. Au XVI^e et au XVII^e siècles, les assassins des rois se préparaient au meurtre par la confession.

Tout cela n'est pas niable, l'histoire est là.

Nous ne sommes plus, il est vrai, au temps où, du fond du confessionnal, une société fameuse gouvernait des royaumes; on se contente, aujourd'hui, d'agiter sa petite ville, et de gouverner ses coteries. Mais même dans cette sphère plus étroite, dans le cercle de la vie privée et du foyer domestique, l'abus de la confession n'a-t-il pas encore bien des dangers? Nous ne retracerons pas de nouveau le tableau du lévite dans la force de l'âge, au sein duquel, quoiqu'il fasse, couvent toujours secrètement les germes des passions qui sont la vie de l'humanité; nous ne le peindrons pas enfermé seul à seul dans un réduit obscur avec une jeune fille ou une jeune femme, prosternée à ses pieds, humiliée par l'aveu de ses faiblesses, voyant en lui l'organe de la colère ou de la clémence divine, attendant de lui des réprimandes sévères ou des consolations.

Comment sonder ces entretiens inouïs dont les témérités les plus hardies ne sauraient pénétrer le mystère?

Comment ressusciter ce dialogue étrange qui s'établit entre le prêtre et sa pénitente, dialogue où les questions et les réponses paraîtraient également incroyables? Comment suivre cet œil curieux, qui scrute les plus secrets replis du cœur de la jeune vierge, ce regard profane osant pénétrer dans le sanctuaire intime que n'a jamais effleuré l'œil même d'une mère? Je ne supposerai ni la scélératesse d'un Mingrat, ni la concupiscence d'un satyre: je prends le prêtre de bonne foi, consciencieux, résolu à remplir ses^m devoirs, mais homme comme

nous, et par conséquent fragile. A quelles terribles épreuves ne l'exposez-vous pas ? Quel nouveau supplice de Tantale avez-vous inventé pour lui ? Combien en est-il qui résistent à la tentation, et qui restent fermes et inébranlables sur ce sol glissant ? L'aiguillon de la chair, la sollicitation de la curiosité, quelquefois l'attrait d'une sympathie invincible, l'attendrissement même d'une bonne nature, tout se réunira pour le faire succomber. Quels miracles de tous les jours exigez-vous donc de la pauvre humanité ?

Quand on songe que c'est la vertu de nos femmes et de nos filles qui fait les frais de ces luttes impossibles, il est aisé de comprendre les appréhensions et les répugnances que soulève une pareille institution.

Pour échapper à cet œil curieux qui épie les secrets du lit conjugal, pour écarter ce tiers importun qui s'interpose entre l'époux et sa jeune épouse, on conçoit que bien des vœux appellent la réforme du tribunal de la pénitence. Mais d'un autre côté, quand on considère quelle source d'autorité, quel moyen de gouvernement, quelle puissance occulte cache la confession, peut-on supposer que le corps qui a un tel levier entre les mains, qui le manie tous les jours et qui en a mesuré la force, consente jamais à s'en dessaisir, tant que la foi des populations lui permettra d'en disposer ?

Certes, il n'y a rien à ajouter à cela.

CRIME D'ECCLÉSIASTIQUE

Le mouvement d'horreur, de dégoût et d'indignation qui s'est élevé dans toute la France, à la nouvelle de l'attentat commis à Lille, par un frère ignorantin sur un de ses jeunes élèves, doit d'abord avoir pour conséquence l'éloignement de plus en plus complet des pères de famille pour les écoles de Frères.

Une mort affreuse comme celle du petit Foveau, ne doit pas inspirer d'exclamations joyeuses. N'imitons pas cet orateur funéraire, emporté par son zèle de propagandiste laïque, qui s'écriait au cimetière, devant la fosse d'un de ses amis, énergique combattant pour l'école sans prêtres : Bonne journée pour la République ! La journée où fut découvert le crime clérical de Lille est mauvaise pour l'humanité. Elle montre quelle bête féroce aux instincts meurtriers, aux ruts sauvages, est encore l'homme prétendu civilisé !

Il a fallu que le misérable Flamandien étranglât l'objet de son immonde passion pour que la lumière fut projetée sur les turpitudes des maîtres de l'école congréganiste de Lille.

L'autopsie a révélé que la petite victime n'avait pas été violée, au sens médical interne. Depuis longtemps peut-être la brute cléricale assouvissait sur l'enfant la brutalité de ses passions.

Flamidien n'est probablement pas le seul satyre ensoutané de cette pieuse maison d'éducation, comme le petit Foveau ne doit pas avoir été l'unique objet de la luxure des Frères.

L'instruction judiciaire va certainement remonter au jour toute cette vase cléricale. Le sang attirera l'attention sur d'autres souillures, qui, sans le meurtre de Flamidien, fussent restées peut-être toujours insoupçonnées. La crainte retient les victimes, quand elles sont jeunes. La honte leur enchaîne la langue, adultes.

Ce qui semble prouver que Flamidien n'est pas un monstre si exceptionnel que veulent le faire croire ses supérieurs et collègues, c'est la dénégation dont ils ont fait montre dès que le cadavre fut découvert. Ils ont dissimulé, dans le premier moment, tout ce qui pouvait mettre la justice sur la piste du coupable. Les caisses semblables à celle qui servait de cercueil de l'enfant ont été cachées. On n'en parlait pas. On déclarait qu'il n'y en avait pas de pareilles dans la jésuitière. On cherchait à égayer les investigations. On prétendait que le criminel était venu du dehors. La communauté entière s'efforçait de corroborer la lettre mensongère de l'assassin qui imputait le crime à un socialiste. Comme si le viol des enfants n'était pas privilège affreux d'ensoutanés et par excellence crime de Frère.

Plusieurs motions préservatrices de la vie, de la santé et de la pudeur de l'enfance vont être suggérées par cet épouvantable drame.

L'une des plus originales est celle de M. Carnaud, député socialiste.

Il propose d'interdire, d'une façon générale, l'enseignement à toute personne ayant fait vœu de chasteté.

Et c'est une loi de circonstance ! Bien que le motif qui l'inspire soit logique, cette proposition n'a guère de chance d'être acceptée. Elle est peu pratique. Elle équivaldrait à rendre le mariage des prêtres obligatoire.

Le service conjugal obligatoire n'est pas possible dans l'état de nos mœurs. S'il est un acte qui doit surtout être spontané, être libre, c'est bien le mariage. Ces curés mariés par force ne présenteraient guère de garantie. Et puis ce serait une telle violation de la liberté individuelle, qu'il deviendrait plus simple et plus facile de décréter l'interdiction absolue pour tout ce qui touche aux églises, prêtre, rabbin, pasteur, d'enseigner et de tenir des écoles.

Le mouvement d'horreur, de dégoût et d'indignation qui nous a tous saisis à la nouvelle de ce forfait, doit aboutir surtout à l'abstention de la fréquentation des écoles de Frères

Ces instituteurs religieux ne sont pas seulement hors de notre temps, ils sont aussi en dehors de notre démocratie par leurs maximes, par leurs tendances, par leurs leçons. Songez que les congréganistes sont aussi redoutables pour vos enfants que Flamidien, bien que vous ne les ayez pas tous surpris violant et étranglant ; en ce moment, vous ne pensez qu'à un seul fait, c'est qu'ils peuvent, comme l'un d'eux, souiller les corps ; tâchez de vous souvenir, l'horreur passée et le crime oublié, que ces hommes noirs souillent aussi les âmes.

LE CATÉCHISME UNIVERSEL

Au temps où le front du pape tremblait comme une étoile du soir au ciel de l'Église, au temps où ce front ne se courbait pas encore vers la terre pour y chercher l'endroit où son orgueil se fera poussière, en ce temps Léon XIII eut la volonté de donner au monde un catéchisme unique. Il voulut que l'enseignement primaire de la Religion fût le même pour le négriillon qui, premier de sa race, balbutie l'acte d'espérance, et pour le descendant des conquérants de la Foi, qui a vu l'Église incliner ses palmes vers son berceau comme elle les inclina vers le berceau de ses aïeux.

Or, en quatorze années, la commission du catéchisme universel n'a rien fait que réunir dans une chambre haute du Vatican les catéchismes variés du monde entier, si différents par la lettre qu'on peut se demander s'ils sont semblables par l'esprit.

Et la commission vient d'avouer la cause de ses longs avortements. L'opposition se dresse partout contre un catéchisme universel pour la défense de la caisse, tabernacle nouveau placé au-dessus des autels. Chaque diocèse compose, imprime et vend son catéchisme, obligatoire pour tous les enfants des paroisses, et cela représente un bénéfice annuel pour l'évêque.

Un catéchisme universel ! tout le monde pourrait l'imprimer, tout le monde pourrait le vendre, ce serait atteindre les droits sacrés du commerce épiscopal. Voilà pourquoi les enfants qu'on a saturés du catéchisme de Québec, si leurs parents vont aux États-Unis, doivent être gavés de nouvelles formules qui se mêleront aux premières dans leurs jeunes mémoires pour faire de leur cerveau une Jézabel, amas de croyances meurtries et traînées dans les fanges des littératures lamentables de la sacristie.

“ Depuis la réforme, l'esprit humain n'a cessé de marcher et de développer l'idée chrétienne. Croyant l'avoir comprise, les premiers réformateurs l'avaient emprisonnée dans des confessions de foi devaient croyaient-ils, la conserver intacte. Mais bientôt on vit le moule, trop étroit pour contenir le libre-examen, craquer de toutes parts. Une foule de sectes en sortirent pour se répandre partout où elles trouvèrent un coin de terre libre pour s'implanter, un peu d'air et d'espace pour s'épanouir. Elles auraient envahi le monde et supplanté les anciens cultes, si les orthodoxies déjà constituées en églises n'y avaient mis bon ordre en armant contre elles le bras séculier. Grâce à l'intervention des puissances, l'hérésie fut convaincue et refoulée. Puis petit à petit, l'ardeur prosélytice s'est apaisée, et après quelques *réveils*, a fini par s'éteindre. Enfin, aujourd'hui, même aux États-Unis, le pays où les sectes fleurissent, on n'a plus assez de foi pour se faire hérétiques. On meurt là où l'on a été baptisé, ou bien on se fait catholique romain, ce qui est aussi une manière de finir, de rendre l'âme.”